

Conditions générales de vente MEMENTOR ACTION

Dernière mise à jour : 30/03/26

MEMENTOR ACTION se réserve la possibilité de mettre à jour ces conditions générales à tout moment.

1. Présentation et champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toute commande passée auprès de MEMENTOR ACTION, par une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, (ci-après le "Client"). MEMENTOR ACTION est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 75 rue de Lourmel 75015 Paris.

MEMENTOR ACTION (RCS 492 988 290), Numéro d'organisme de formation 11 75 42691 75). Par sa commande, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de MEMENTOR ACTION, ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes autres conditions générales d'achat du Client, et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit.

Ces CGV sont applicables aux relations entre MEMENTOR ACTION et le Client (ci-après individuellement la "Partie" ou collectivement les "Parties") ainsi qu'à tous leurs successeurs ou cessionnaires, étant expressément admis par les Parties qu'elles ne pourront céder ou déléguer leurs droits ou obligations stipulés aux présentes (autres que ceux expressément admis dans le cadre des présentes) à aucun tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie. Le fait que MEMENTOR ACTION ne se prévale pas de l'une des dispositions des CGV ou qu'elle acquiesce à l'inexécution, de manière temporaire ou permanente, de l'une de ces dispositions, ne peut être considéré comme valant renonciation à son application. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des présentes CGV.

Ces CGV s'appliquent à l'ensemble des services pouvant être fournis par MEMENTOR ACTION (ci-après la ou les « Prestation (s) »), dans le cadre de l'ensemble des Prestations ci-après (dénommée « Offre de services ») : des sessions de formations publiques, issues du catalogue MEMENTOR ACTION et consultables sur le site web MEMENTOR ACTION réalisées dans des locaux mis à disposition par MEMENTOR ACTION ou en classe à distance (ci-après « formations interentreprises ») ; des sessions de formation basées sur des cours du catalogue MEMENTOR ACTION ou conçues sur mesure, du coaching individuel ou d'équipes, des missions de conseil et d'ingénierie pédagogique ou encore des sessions de formation hybride (synchrone et asynchrone), le tout réalisé pour un Client en particulier, dans les locaux mis à disposition par MEMENTOR ACTION, par le Client ou en classe à distance (ci-après « formations intra-entreprise ») ;

L'offre MEMENTOR ACTION est accessible sur le site www.mementoraction.fr

Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses collaborateurs concernés par cette Prestation (ci-après les "Participants").

2. Dispositions générales applicables à l'«Offre de services»

2.1 Commande

À chaque nouvelle commande, le Client doit communiquer à MEMENTOR ACTION un bon de commande comprenant a minima les détails de facturation suivants : les nom, prénom, adresse e-mail et signature du responsable formation ou de celui désigné par le Client, ainsi que le cachet de la société du Client, l'adresse de facturation et, le cas échéant, les coordonnées des éventuels tiers payeurs (OPérateur de COmpétences, ci-après l"OPCO", ou tout autre organisme financeur). MEMENTOR ACTION est également susceptible au moment de la commande de demander au Client les nom, prénom et adresses e-mail de chacun des Participants, ou toute autre information nécessaire à la bonne organisation de la Prestation. Toute commande est ferme et définitive. Un accusé de réception de la commande est envoyé au Client au plus tard le lendemain du jour de réception.

2.2 Tarification

Le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande, toute remise antérieurement accordée étant susceptible d'être modifiée lors de chaque nouvelle commande. Les prix sont exprimés en Hors Taxes et en euros et sont à majorer du taux de TVA en vigueur pour les prestations de conseil et de coaching. Cette majoration ne s'applique pas aux Prestations de formations, MEMENTOR ACTION étant non assujettie à la TVA pour les formations. Le prix en vigueur des formations figure dans le catalogue en ligne.

2.3 Facturation

Sauf convention contraire, le règlement doit être effectué par le Client au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Il est accepté par chèque, virement bancaire ou postal. Aucun escompte additionnel ne sera appliqué en cas de règlement effectué avant l'échéance. MEMENTOR ACTION se réserve le droit de demander un prépaiement : le règlement sera alors demandé au Client avant le déroulement de la session, par virement bancaire (reçu au plus tard 48h avant le début de la session) ou par chèque établi à l'ordre de MEMENTOR ACTION (reçu au plus tard 3 semaines avant le début de la formation).

2.3.1 Demande de facturation multiple : le Client devra adresser à MEMENTOR ACTION les détails de facturation ainsi que les contrats et annexes signés et paraphés, et ce, pour chacune des sociétés participant à la session.

2.3.2 Demande de prise en charge par un tiers (OPCO, autre organisme payeur ou tout autre tiers), en tout ou partie : il appartient au Client d'obtenir la confirmation de prise en charge par

ce tiers de la Prestation choisie. En cas de subrogation de paiement, la facture correspondante sera directement adressée à ce tiers par MEMENTOR ACTION. En cas d'absence de réponse, de refus de prise en charge ou de non-paiement des frais relatifs à une Prestation MEMENTOR ACTION par ce tiers (en tout ou partie), le Client sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré des pénalités de retard mentionnées ci-après.

2.4 Impayés

En cas de retard ou de non-paiement par le Client des sommes facturées par MEMENTOR ACTION pour une Prestation, MEMENTOR ACTION se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande du Client et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement du compte débiteur dudit Client, sans que cela soit de nature à engager la responsabilité de MEMENTOR ACTION ou sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement éventuel au titre de la Prestation qui serait suspendue du fait de cet incident. Toute somme impayée par le Client à son échéance sera majorée de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande du Client et calculées à partir de la date de règlement figurant sur la facture, ou à défaut à partir de la date de la fin de l'exécution de la Prestation. À ces pénalités s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT. Ces pénalités et cette indemnité seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, et sans préjudice du remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ou d'auxiliaires de justice.